

Le Président

Schiltigheim, le 8 janvier 2024

Madame Josiane CHEVALIER
Préfète Coordonnatrice du Bassin Rhin-Meuse
Préfète de la Région Grand Est
Préfète du Bas-Rhin
5 PLACE DE LA REPUBLIQUE
67073 STRASBOURG

Objet : Déclaration d'intention du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Souffel

Madame la Préfète,

Comme vous le savez, le bassin versant de la Souffel subit périodiquement des inondations par débordement de grande ampleur dont les dégâts ont parfois été conséquents, la plus grande crue connue sur le bassin versant étant celle de 2018, lors de laquelle des quartiers entiers se sont retrouvés sous près d'1 mètre d'eau.

Ce bassin versant est aussi concerné par des coulées d'eaux boueuses survenant principalement lors d'orages printaniers. Les années 2016 et 2018 ont été particulièrement marquantes sur le territoire avec 10 communes ayant obtenu une reconnaissance « catastrophes naturelles » sur le bassin versant.

Dans ce contexte sensible, les élus du bassin versant souhaitent se doter d'une stratégie commune de gestion des inondations, par le développement d'un Programme d'Action de Prévention contre les Inondations.

Le programme d'études préalable au PAPI de la Souffel aura pour objectif principal l'amélioration de la connaissance et le renforcement de la culture du risque, afin de définir la stratégie de réduction de la vulnérabilité face aux inondations la plus adaptée pour le territoire en vue de la mise en œuvre d'un PAPI complet. Le périmètre du PAPI comprendra l'ensemble du bassin versant de la Souffel.

Le cahier des charges d'élaboration du PAPI prévoit la mise en œuvre d'une concertation préalable au sens de l'article L.121-15-1 du code de l'environnement, afin de débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales orientations du PAPI, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs. L'article L.121-16-1 du code de l'environnement en fixe les modalités.

Dans le cadre de l'élaboration du PAPI Souffel, le SDEA prévoit une concertation préalable d'une durée minimale de 15 jours et maximale de 3 mois. Un registre de concertation préalable sera mis à disposition du public pour lui permettre de s'exprimer. Le SDEA en tirera les enseignements et y apportera les réponses autant que de besoin.

Toutes les modalités de la concertation préalable seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet du SDEA, par voie d'affichage dans l'ensemble des mairies du périmètre PAPI Souffel.

Sur un plan formel, nous avons donc l'honneur de vous déclarer l'intention du SDEA de porter un programme d'études préalable au PAPI sur le bassin versant de la Souffel. Le SDEA s'engage à rédiger le dossier du programme d'études préalable et sollicite le démarrage du financement du poste d'animation à partir du 1^{er} Janvier 2024.

Plus généralement, nous vous précisons que le programme d'études préalable au PAPI de la Souffel s'inscrit dans une démarche globale de gestion des milieux aquatiques, de préservation de la qualité de l'eau et des milieux et du respect de l'environnement portée par les EPCI du bassin versant.

Ainsi, le SDEA, au titre des compétences Grand Cycle de l'Eau qui lui ont été transférées par les EPCI hors Eurométropole et l'Eurométropole ont d'ores et déjà initié depuis plusieurs années des actions de partenariat et réflexion sur le bassin de la Souffel : participation de l'Eurométropole au comité de pilotage Souffel 2027, mise en place d'une étude hydraulique commune SDEA – EMS pour définir une stratégie de gestion des inondations commune, étude commune au titre de la gestion des milieux aquatiques et programmation de travaux concertés...

Conformément aux règles en vigueur, nous vous saurons gré de bien vouloir désigner le référent préfectoral pilote, le chef de projet et le service instructeur du programme d'études préalable au PAPI.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre haute et respectueuse considération.

Le Président du SDEA



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Le Président du Territoire III Aval



Jean-Bernard PANNEKOECKE

Copie à titre de compte-rendu :

- Mme Pia IMBS, Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg
- M. Thierry SCHAAL, Vice-Président de l'Eurométropole de Strasbourg en charge du cycle de l'eau